



- Les anciens moteurs hors-bord, particulièrement les moteurs à deux temps conventionnels, peuvent déverser jusqu'à 30 % de leur carburant imbrûlé dans l'eau par le tuyau d'échappement.
- Les moteurs marins qui produisent moins d'émissions contribuent à la propreté et à la santé de l'environnement.



Des moteurs moins polluants pour une eau plus saine



Leech Printing 153238



Attention plaisanciers!!

Normes pour les moteurs marins



Parcs Canada tient à remercier tous les plaisanciers de leur collaboration dans le cadre de cette initiative. Plus de 95 % des embarcations à moteur respectent les exigences relatives à la réduction des émissions.



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Parcs Canada et ses partenaires se sont engagés à protéger notre environnement et l'intégrité écologique de nos parcs nationaux et de nos aires marines nationales de conservation. En 2001, par suite de la consultation du public et pour l'amélioration des normes écologiques, Parcs Canada a décidé de protéger les eaux du parc en obligeant les plaisanciers à utiliser des moteurs marins moins polluants. Afin de réduire les émissions dans les limites du parc national du Canada du Mont-Riding, tous les moteurs marins hors-bord utilisés dans le parc devront être des moteurs à quatre temps ou des moteurs à deux temps à injection directe.

Moteurs hors-bord acceptés

- Les moteurs à quatre temps.
- Moteurs à deux temps à injection directe de carburant. (Remarque : les moteurs à injection d'huile ne sont pas nécessairement conformes.)
- Les nouvelles technologies moins polluantes seront évaluées au cas par cas, au fur et à mesure de leur apparition.



Avantages durables

- Les plaisanciers utiliseront moins de carburant et auront la satisfaction de contribuer à assurer la propreté de nos lacs pour les générations futures.
- Les lacs du parc national du Canada du Mont-Riding seront dans un meilleur état et continueront de favoriser la viabilité des populations aquatiques.
- Les visiteurs du parc et les résidents de la région bénéficieront d'une eau propre et saine pour la baignade et la consommation.

Conformité et surveillance

- Le personnel du parc mènera des inspections à divers endroits et à divers moments au cours de l'été.
- Les plaisanciers devront fournir des renseignements de base afin de prouver que le moteur de leur embarcation respecte les normes en matière d'émissions.
- Après l'inspection, un autocollant attestant la conformité peut être fixé sur le moteur.
- S'il est déterminé qu'un moteur ne respecte pas les normes, on avisera officiellement le conducteur de prendre les mesures nécessaires pour se conformer. Il est possible qu'on lui demande de retirer son embarcation des eaux du parc immédiatement. Le défaut de se conformer aux normes pourrait entraîner des accusations officielles.
- Les gardes de parc feront respecter les exigences relatives aux moteurs marins dans le parc national du Canada du Mont-Riding.



Pour obtenir plus de renseignements sur les exigences concernant les moteurs marins ou sur les inspections, veuillez communiquer avec nous au 204.848.7272.

